

Le Congrès de La Haye

Ce Congrès a débuté, le dimanche 1^{er} septembre au soir, par une réunion préparatoire, dans laquelle les délégués, arrivant un à un et à grand'peine jusqu'à la salle *Concordia* dans la *Lange Lombard Straat*, à travers une foule généralement hostile, ont pu constater deux choses fort désagréables: d'abord, que les préparatifs pour le Congrès n'avaient été faits que d'une manière très incomplète, faute d'une organisation locale qui pût s'en occuper sérieusement; car les quelques internationaux de la Haye, malgré toute leur bonne volonté, s'étaient trouvés dans l'impossibilité matérielle de préparer tout ce qui était nécessaire à la tenue d'un Congrès en règle; – mais le Conseil général avait choisi la Haye, il fallait que la Haye s'exécutât bon gré mal gré. La seconde chose désagréable était la présence du Conseil général presque au complet: ses membres formaient à eux seuls le tiers du Congrès, et avec l'appoint d'un certain nombre de délégués plus ou moins sérieux, constituaient une majorité faite d'avance, et qui devait rendre illusoire toute délibération.

En effet, dans les séances administratives du lundi, où commença la vérification des mandats, on put constater officiellement la présence de vingt-deux membres du Conseil général sur un total de 64 délégués. Sur ces vingt-deux, deux étaient délégués purement et simplement par le Conseil général, sans mandat d'aucune section. Un certain nombre d'autres avaient des mandats de complaisance, délivrés par des sections auxquelles ces Messieurs étaient et sont encore complètement inconnus: ces mandats, arrivés en blanc à Londres, avaient ensuite été remplis par le Conseil général lui-même: nous avons constaté de nos yeux ce fait pour le citoyen Vaillant, qui avait un mandat de la section de la Chaux-de-Fonds (la section Ulysse Dubois-Elzingre-Coullery); ce mandat, qui ne contenait aucune instruction, disait simplement: «La section délègue au Congrès, le citoyen... (le

nom en blanc), avec pouvoir de la représenter, – et ensuite une main étrangère avait intercalé le nom de Vaillant. D'autres membres du Conseil général, comme Ant. Arnaud, qui avait un mandat de la section de Carouge, Barry, qui avait un mandat de la section de Chicago (Amérique du Nord), Cournet, qui avait un mandat du comité central de Copenhague, se trouvaient dans la même situation que Vaillant.

Que dirons-nous des mandats de sections françaises, dont étaient porteurs une demi douzaine de membres du Conseil général? Il fut convenu que, vu la situation exceptionnelle de la France, ces mandats ne pourraient être connus que des seuls membres de la commission de vérification, et que le Congrès ignorerait jusqu'au nom des sections d'où émanaient les mandats. Ainsi, nous devons accepter les yeux fermés tout délégué qui se disait envoyé par une section française; toute investigation à leur égard nous était interdite, et nous devons nous en rapporter aveuglément aux agissements d'une commission composée exclusivement de nos adversaires déclarés. En présence d'un pareil état de choses, il doit nous être permis de dire que les mandats français ne nous inspirent pas le même degré de confiance que ceux dont la validité a pu être constatée au grand jour, comme les mandats belges ou espagnols; il est possible que les mandats français fussent tous parfaitement réguliers, mais il est possible aussi qu'ils ne le fussent pas tous; et quand nous voyons les citoyens Frænkel, Johannard, Longuet, Ranvier, Sérailler, membres du Conseil général, siéger au Congrès en vertu seulement de mandats pareils, il nous semble assez étrange qu'ils aient la prétention de mieux représenter l'Internationale que les Espagnols, les Belges, les Hollandais ou les Jurassiens, délégués des fédérations les plus nombreuses, les plus vivantes, les plus régulièrement constituées.

Il y avait encore, en dehors du Conseil général, un certain nombre de délégués pourvus de mandats français, et plusieurs d'entr'eux, par précaution, n'avaient pas même donné leur

véritable nom. De la sorte, nous nous trouvions en présence de citoyens dont nous ne pouvions ni vérifier le mandat, ni même constater l'identité personnelle. Comme ces citoyens ont voté avec le Conseil général, celui-ci n'a fait aucune observation, et a trouvé que tout était parfaitement en règle; mais si, par aventure, l'opposition s'était avisée d'amener de son côté un certain nombre de délégués dans des conditions semblables, nous doutons que le Conseil général se fût montré si bon enfant pour eux. Il a donné, du reste, la mesure de son impartialité, lorsque, après avoir passé sans observation aucune sur les mandats français, il a cherché des chicanes.... nous allions dire d'Allemand, mais on nous reprocherait de fomenter les haines nationales, – aux délégués espagnols et à plusieurs autres membres de la minorité.

Les quatre catégories de citoyens dont nous venons de parler: délégués du Conseil général seulement, membres du Conseil général avec des mandats de complaisance, membres du Conseil général délégués par des Sections françaises, et délégués de sections françaises en dehors du Conseil général, formaient un total d'au moins dix-sept délégués: Dupont, Sexton, Vaillant, Arnaud, Barry, Cournet, Fränkel, Johannard, Longuet, Ranvier, Sérailler, Dumont, Lucain, Swarm, Walter, Vichard, Vilmot, – qui tous, excepté Sexton, votèrent avec la majorité.

L'observation au sujet des mandats français s'applique, quoique à un moindre degré, aux mandats allemands. On sait qu'en Allemagne la loi empêche l'existence régulière de l'Internationale; il ne peut y avoir en Allemagne que des adhérents individuels à l'Association, mais pas de Sections. Est ce un motif pour empêcher les délégués des Associations ouvrières allemandes de siéger dans nos Congrès? Nullement: seulement il faut leur appliquer cette règle votée au Congrès de Bâle, et qui dit que, pour les pays où la loi empêche l'existence régulière de l'Internationale, les délégués des Associations ouvrières de ces pays peuvent être admis à siéger dans les Congrès, *mais sans pouvoir voter dans les questions*

administratives.

L'opposition, qui tenait à pousser l'esprit de conciliation jusqu'à ses extrêmes limites, n'a pas cru devoir invoquer cette décision de Bâle contre le vote des délégués allemands; mais il n'en est pas moins certain qu'en droit strict, elle aurait pu s'en prévaloir.

Récapitulons maintenant les éléments qui composaient la majorité. D'abord les 16 délégués dont nous avons parlé, et dont les mandats, ou bien pouvaient être contestés, ou bien n'avaient qu'une valeur douteuse; puis les délégués n'ayant que des mandats allemands, au nombre de 7: Bernhard Becker, Cuno, Dietgen, Kugelmann, Milke, Schumacher, Scheu; ensuite Marx et Engels, membres du Conseil général, et munis de divers mandats américains et allemands; Lemoussu, membre du Conseil général, représentant une Section française de Londres; Lessner, membre du Conseil général, représentant une Section allemande de Londres; Wrobleski, membre du Conseil général, représentant une Section polonaise de Londres; Hepner, rédacteur du *Volksstaat* de Leipzig, avec un mandat américain; Lafargue, gendre de Marx, représentant cette fameuse *Nouvelle fédération madrilène*, qui compte neuf membres et qui n'est pas reconnue par la Fédération régionale espagnole, et ayant en outre un mandat de Lisbonne; enfin deux délégués de Genève, un délégué de Zurich, deux délégués d'Amérique, un délégué du Danemark, un délégué d'Australie, un délégué de Bohême, et un délégué de Hongrie.

En définitive, comme l'a très bien fait remarquer le compagnon Brismée de Bruxelles, la majorité était essentiellement formée de deux pays où *l'Internationale ne peut exister régulièrement*, la France et l'Allemagne; et ce sont des représentants plus ou moins authentiques de ces deux pays, représentants dont les ouvriers leurs compatriotes seront dans l'impossibilité de contrôler sérieusement les actes, ce sont ces délégués-là qui ont voulu faire à la Haye la loi à l'Internationale, et qui ont prétendu écraser de leur majorité

factice les fédérations représentées par les 22 délégués de la minorité, et dont voici l'énumération:

Fédération belge: Brismée, Coenen, Eberhardt, Fluse, Hermann, Splingard, Van den Abeele.

Fédération hollandaise: Dave, Gerhard, Gilken, Van den Hout.

Fédération jurassienne: Guillaume, Schwitzguébel.

Fédération anglaise: Eccarius, John Hales, Mottershead, Roach.

Fédération espagnole: Alerini, Fargo. Pellicer, Marselau, Morago.

Partie de la fédération américaine: Sauva.

La fédération italienne n'était pas représentée, mais elle avait manifesté d'avance son adhésion aux principes de l'opposition.

Les observations qui précèdent suffiront à faire comprendre quelle allait être la nature des travaux d'un Congrès ainsi composé: ces travaux ne pouvaient être – et ce mot vint involontairement à la bouche de tous les délégués de l'opposition – qu'une *mystification*.

[|* * * *|]

Nous ne pouvons songer à donner un procès-verbal des séances du Congrès: nous devons nous borner, après en avoir indiqué la composition, à en mentionner les incidents principaux.

Les trois journées du lundi, du mardi et du mercredi furent entièrement employées à la vérification des mandats.

La commission de vérification contesta plusieurs mandats de délégués de l'opposition, entre autres ceux des Espagnols, celui de deux Américains, et du délégué de la Section de propagande et d'action socialiste de Genève.

L'objection faite aux Espagnols était que leur fédération n'avait pas payé ses cotisations à Londres.

La majorité se croyait sûre de son fait; malheureusement pour elle, les Espagnols avaient apporté les cotisations avec eux, dans l'intention de les payer au Congrès même, ce qu'ils firent. Une fois -ces cotisations acquittées, il semblait qu'il ne dût plus y avoir d'objection contre les délégués espagnols, puisque la commission n'en avait pas formulé d'autres. Mais M. Marx est un homme à ressources; il trouva immédiatement un nouveau prétexte: les Espagnols étaient impliqués dans la question de l'Alliance, il fallait suspendre leur admission jus-qu'après la discussion sur cette question-là. Cette-tactique jésuitique fut déjouée par l'attitude énergique des Espagnols: Marselau, de Séville, dans un discours écrasant de mépris pour les machinations malpropres de la majorité, mit à nu toutes les petites intrigues employées contre l'Espagne, et somma le Congrès de déclarer franchement s'il voulait, oui ou non, expulser de l'Internationale la fédération espagnole. La majorité n'osa pas répondre, et les Espagnols furent admis.

Les délégués américains dont les mandats étaient contestés, étaient Sauva, des Sections 2, 29 et 42, et West, de la Section 12. Les différends qui divisent les Sections américaines méritent une étude spéciale, et l'espace nous manque aujourd'hui pour en parler: nous nous bornerons à dire que le mandat de la Section 2 fut annulé, et que Sauva ne fut admis que comme délégué des Sections 29 et 42; le mandat de la Section 12 fut annulé aussi, et West ne put pas siéger au Congrès. Notons ici cet incident curieux, qu'Eccarius , membre du Conseil général et ancien correspondant pour l'Amérique, se trouvant en désaccord avec ses collègues au sujet de cette section 12, est ouvertement accusé par eux d'être *affilié à l'Alliance et d'être vendu au ministère Gladstone*. C'est du reste ce que dit M. Marx de toute la fédération anglaise, dont le Conseil fédéral a osé se mettre en rébellion ouverte contre

lui.

La Section de propagande et d'action socialiste de Genève, qui fait partie de la Fédération jurassienne, ne se sentant pas suffisamment représentée par les deux délégués élus au Congrès de la Chaux-de-Fonds, avait tenu à envoyer au Congrès son délégué spécial, en la personne du citoyen Joukowsky. Il arriva qu'elle ne fut pas représentée du tout, la majorité ayant décidé de renvoyer indéfiniment l'examen des pouvoirs de Joukowsky, qui se trouva ainsi, pendant toute la durée du Congrès, à attendre un arrêt qui ne fut pas prononcé, le Congrès n'ayant pas eu le temps de s'en occuper.

Une fois la question des mandats terminée, le Congrès s'occupait de la constitution de bureau. Le président provisoire Van den Abeele fut remplacé par le citoyen Ranvier; Sorge (le Karl Marx de New-York) et Dupont furent élus vice-présidents. Cette élection fut marquée par une petite manœuvre de Marx, relative à Brismée, que l'opposition portait comme candidat à la présidence, – mais nous n'avons pas le temps de narrer en détail toutes ces misères. Les secrétaires furent Lemoussu pour le français; Roach pour l'anglais; Marselau pour l'espagnol; les noms des secrétaires pour l'allemand et le hollandais nous échappent.

Dès l'ouverture du Congrès, les Espagnols avaient déposé une motion d'ordre tendant à faire changer le mode de votation. L'usage adopté jusqu'ici, et qui attribue une voix à chaque délégué, permet aux délégués d'une seule région, si les circonstances géographiques leur permettent de venir en grand nombre de former à eux seuls la majorité d'un Congrès. Les Espagnols, appuyés par les Belges et les Jurassiens, demandaient par conséquent que le vote se fit, non par tête, mais par fédération. Cette demande si légitime fut repoussée par la majorité, qui se voyait perdue si le vote n'avait plus lieu par tête. En présence de cette décision du Congrès, les Espagnols et les Jurassiens déclarèrent qu'ils ne prendraient part à aucun vote, et qu'ils ne considéraient le Congrès que

comme une simple comédie; ils annoncèrent en même temps qu'ils étaient décidés à assister jusqu'à la fin, en simple spectateurs, aux agissements de la majorité. Plusieurs des Belges et des Hollandais cessèrent également de voter dès les premiers jours.

L'ordre du jour du Congrès fut ainsi fixé: 1° Discussion sur les pouvoirs du Conseil général; 2° Discussion sur la proposition d'intercaler dans les Statuts généraux la résolution IX de la Conférence de Londres relative à l'action politique du prolétariat; 3° Diverses mesures administratives, comme élection du Conseil général, choix du lieu du prochain Congrès, vérification des comptes du Conseil général. rapports de diverses commissions, etc.

Sur la proposition du Conseil général, une commission de cinq membres fut nommée pour s'occuper d'une enquête sur la Société l'*Alliance* et présenter rapport au Congrès. Ces cinq membres furent: Cuno, Allemand; Walter, Français; Lucain, Français; Vichard, Français; et Roch Spingard, Belge. – Spingard fut placé dans la commission sur la demande formelle de la minorité, qui tenait à voir clair dans les documents par lesquels le Conseil général prétendait appuyer ses accusations. Les trois Français Walter, Lucain et Vichard étaient tous les trois cachés sous un faux nom, tous les trois enveloppés d'un impénétrable mystère: et c'était à trois citoyens dont l'identité ne pouvait pas même être constatée par le Congrès, que l'on confiait la mission d'ouvrir une enquête d'une pareille gravité! Quant à Cuno, président de la commission, il donna la mesure de son discernement en provoquant le jeudi, en séance publique, un fonctionnaire allemand auquel il dut faire des excuses publiques le vendredi.

La plupart des délégués que cette Commission, nommée le mercredi, jugea à propos d'appeler devant elle, déclarèrent qu'ils n'acceptaient pas cette enquête, et refusèrent d'une façon absolue de répondre à des questions que personne, selon

eux, n'avait le droit de leur adresser. D'autres consentirent à donner quelques explications. Mais n'anticipons pas sur les travaux de cette fameuse Commission; nous en parlerons plus loin.

[|* * * *|]

Tous les préliminaires étant achevés, la comédie des mandats terminée, le bureau nommé et l'ordre du jour fixé, le Congrès se décida à tenir une séance publique, le jeudi après-midi. Une foule nombreuse et généralement sympathique se pressait dans l'étroit local des séances; les dispositions de la population de la Haye à l'égard de l'Internationale avaient sensiblement changé depuis le dimanche: on avait constaté que les socialistes n'avaient mis le feu à aucune maison et mangé aucun petit enfant; aussi la bourgeoisie ne les insultait plus dans les rues et les ouvriers commençaient à s'enhardir et à manifester ouvertement leur sympathie.

Dans cette première séance publique, après un discours du président Ranvier, qui fit l'éloge de la Conférence de Londres, le Conseil général présenta un rapport sur les événements politiques en Europe pendant les trois années qui se sont écoulées depuis le Congrès de Bâle. Ce rapport a été publié par divers journaux, et paraîtra probablement en brochure; nous croyons donc pouvoir nous abstenir d'en donner un résumé qui serait nécessairement incomplet.

Après la lecture du rapport en français, en anglais et en allemand, les délégués de la fédération jurassienne, appuyés par divers autres délégués de l'opposition, présentèrent la résolution suivante:

«Le Congrès de l'Association internationale des Travailleurs, réuni à La Haye, exprime, au nom du prolétariat universel, son admiration pour les héroïques champions de la cause de l'émancipation du travail, tombés victimes de leur dévouement, et envoie un salut fraternel et sympathique à tous ceux que

persécute en ce moment la réaction bourgeoise en France, en Allemagne, en Danemark et dans le monde entier.»

Il n'y eut pas de vote sur cette résolution; elle fut adoptée par acclamation.

Ensuite le débat s'ouvrit sur la première question de l'ordre du jour: les pouvoirs du Conseil général.

Hermann, délégué des Sections de Liège (Belgique), et membre lui-même du Conseil général, où il remplit l'emploi de secrétaire pour la Belgique, ouvre la discussion. Hermann appartient à l'opposition. Les Sections qu'il représente sont d'avis, comme toutes les sections belges en général, que le Conseil général ne doit pas être un centre politique imposant une doctrine quelconque et prétendant diriger l'association. Il doit être formé autrement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, chaque pays pouvant y nommer des représentants, sans qu'il puisse s'adjoindre aucun membre étranger. Le but poursuivi par l'Internationale, c'est l'organisation des forces ouvrières dans la lutte contre le capital, avec cet objectif suprême, l'abolition du salariat et du prolétariat. Chaque pays doit être libre de rechercher les moyens d'action qui lui conviennent. le mieux dans cette lutte. Quant à lui, sa délégation est formelle; elle demande que le Congrès établisse des conditions telles que le Conseil général ne puisse plus imposer aucune direction à l'Association.

Lafargue, le gendre de Marx, répond à Hermann. Il parle de ses mandats de Lisbonne et de Madrid, et des instructions qu'ils renferment (instructions écrites sous la dictée de M. Lafargue lui-même). Les attributions du Conseil général doivent être maintenues; c'est par lui que l'Internationale existe; si on le supprimait, l'Internationale périrait. Il dira du Conseil général ce que Voltaire disait de Dieu: que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Guillaume, délégué jurassien, expose l'opinion de sa

fédération dans un discours dont nous reproduisons les points principaux, afin que les membres de la fédération jurassienne puissent juger si leur opinion a été fidèlement exprimée par leur délégué.

Il y a actuellement, dit-il, dans l'Association internationale, deux grands courants d'idées. Les uns la considèrent comme la création permanente d'un pouvoir central, d'un groupe d'hommes possédant une certaine doctrine sociale dont l'application doit émanciper le travail; ils propagent partout leur doctrine, empêchant toute propagande opposée. On pense que c'est grâce à ce groupe, maintenant une sorte d'orthodoxie, et à cause d'elle, que l'Internationale existe. D'autres, au contraire, croient que l'Internationale ne résulte pas de l'action d'un groupe quelconque d'hommes, mais bien des conditions économiques de chaque contrée. La situation analogue des travailleurs, dans les divers pays, produit une identité de sentiments, d'aspirations et d'intérêts qui, spontanément, donne naissance à l'Internationale. Ce n'est pas une conception sortie d'un cerveau quelconque, mais la résultante nécessaire des faits économiques.

Les membres de notre fédération ont contribué, à Bâle, à remettre aux mains du Conseil général les pouvoirs dont nous nous plaignons aujourd'hui, nous le reconnaissons volontiers. C'est instruits par l'expérience, c'est parce que nous avons eu à souffrir d'abus d'autorité du Conseil général, que nous avons été peu à peu amenés à examiner si l'étendue ses attributions n'était pas un danger. Nous avons agi en praticiens. non en théoriciens.

Le désir émis, il y a un an environ par notre fédération, de limiter les pouvoirs du Conseil général, a rencontré l'adhésion de diverses fédérations. En Belgique, on a même fait la proposition de le supprimer. Nous n'étions pas allés jusque là. Mais lorsque cette proposition est parvenue à notre connaissance, nous avons cherché alors si, dans l'état actuel

de l'Internationale, l'existence du Conseil général était nécessaire. Nous avons discuté, nous avons consulté les autres fédérations; qu'est-il advenu de cette enquête? La majorité des fédérations a été d'avis de maintenir, non pas une autorité centrale, mais un centre de correspondance et de statistique. Il nous a semblé que les fédérations pourraient, sans cet intermédiaire, entrer en relation entre elles, néanmoins nous avons adhéré à l'opinion de la majorité, à condition que le Conseil général ne soit qu'un simple bureau de correspondance et de statistique.

Ceux qui désirent maintenir au Conseil général les pouvoirs qu'il possède actuellement, ont objecté qu'il fallait avoir un pouvoir fort pour soutenir notre association. L'Internationale soutient deux sortes de luttes: la lutte économique, qui se traduit par les-grèves; la lutte politique, qui, suivant les pays, se traduit par des candidatures ouvrières ou par la révolution. Ces deux luttes sont inséparables; elles doivent-êtré menées ensemble; sur ce point, nulle contestation. Mais à quel titre le Conseil général serait-il nécessaire pour nous guider dans l'une ou l'autre de ces luttes? À-t-il jamais organisé une grève? Non. Il n'a aucune action sur ces conflits. Lorsqu'ils surgissent, c'est la solidarité seule qui nous détermine à agir. Souvenez-vous, pour ne parler que de la Suisse, quelles protestations la fédération genevoise adressa aux journaux qui prétendaient, lors des grèves de 1868-69, que cette fédération avait reçu un mot d'ordre de Londres et de Paris. Quant à nous, nous ne voulons pas que l'Internationale reçoive d'ordres de Londres ou d'ailleurs.

Pour la lutte politique, le Conseil général n'est pas davantage nécessaire. Ce n'est pas lui qui a jamais conduit les travailleurs à la révolution. Ces grandes manifestations s'effectuent spontanément, sans qu'on ait besoin d'être guidé.

Dès lors, nous contestons l'utilité du Conseil général. Cependant, nous l'admettons, si son rôle est réduit aux simples fonctions de bureau de correspondance et de

statistique.

Serge, de New-York, répond que l'Amérique a fait, elle aussi, des expériences qui l'ont conduite à des conclusions opposées à celles de la fédération jurassienne. La fédération jurassienne se déclare ennemie de l'autorité; j'aurais voulu du moins qu'elle n'eut pas le pouvoir d'imprimer les choses infâmes, qu'elle a publiées...

Ici, interruption, tumulte. L'opposition somme le président de rappeler Sorge à l'ordre. Sorge retire ses dernières paroles, et continue:

On dit que le Conseil général de Londres n'a jamais organisé de grèves: ce n'est pas vrai. Son intervention a été des plus efficaces dans la grève des bronziers de Paris, dans celle des ouvriers en machines à coudre de New-York, dans celle des mécaniciens de Newcastle...

À ces mots, Mottershead, délégué anglais, interrompt de nouveau, en disant: C'est inexact, les mécaniciens de Newcastle n'ont rien eu à faire avec le Conseil général.

Sorge reprend: Le Conseil général doit être l'état-major de l'association. Les partisans de l'autonomie disent que notre association n'a pas besoin de tête; nous pensons au contraire qu'il lui en faut une, et avec beaucoup de cervelle dedans. (On regarde Marx, et on rit.) Nous devons absolument avoir une forte centralisation, et, pour terminer, en opposition à ceux qui demandent qu'on diminue les pouvoirs du Conseil général, je demande qu'on lui en donne davantage.

Après ce discours, la séance publique fut levée. Puis, en séance administrative, la majorité déclara la discussion close, et vota les dispositions suivantes, concernant les attributions du Conseil général:

Art. 2. Le Conseil général est tenu d'exécuter les résolutions du Congrès, et de veiller dans chaque pays à la stricte

observation des principes fondamentaux et des statuts et règlements généraux de l'Internationale.

Art. 6. Le Conseil a également le droit de suspendre des branches, sections, conseils ou comités fédéraux et fédérations de l'Internationale jusqu'au prochain Congrès. Cependant, vis-à-vis des sections appartenant à une fédération, il n'exercera ce droit qu'après avoir consulté le Conseil fédéral respectif.

Dans le cas de la dissolution d'un Conseil fédéral, le Conseil général devra demander en même temps aux sections de la fédération d'élire un nouveau Conseil fédéral dans trente jours au plus.

Dans le cas de la suspension de toute une fédération, le Conseil fédéral devra aussitôt en aviser toutes les fédérations. Si la majorité des fédérations le demande, le Conseil général devra convoquer une conférence extraordinaire, composée d'un délégué par nationalité, qui se réunira un Mois après et statuera définitivement sur le différend.

Néanmoins, il est bien entendu que les pays où l'Internationale est prohibée exerceront les mêmes droits que les fédérations régulières.

[|* * * *|]

Le vendredi, seconde séance publique. On y discuta une proposition signée d'un certain nombre de membres de la majorité, et qui consistait à intercaler dans les statuts généraux la résolution IX de la Conférence de Londres, avec la rédaction ci-dessous

Dans la lutte contre le pouvoir collectif des classes possédantes, le prolétariat ne peut agir comme classe qu'en se constituant lui-même en parti politique distinct, opposé à tous les anciens partis formés par les classes possédantes.

Cette constitution du prolétariat en parti politique est

indispensable pour assurer le triomphe de la révolution sociale et de son but suprême, l'abolition des classes.

La coalition des forces ouvrières, déjà obtenue par les luttes économiques, doit aussi servir de levier aux mains de cette classe dans la lutte contre le pouvoir politique de ces exploités.

Les seigneurs de la terre et du capital se servant toujours de leurs privilèges politiques pour défendre et perpétuer leurs monopoles économiques et asservir le travail, la conquête du pouvoir politique devient donc le grand devoir du prolétariat.

La discussion n'eut pas un caractère sérieux. Les deux orateurs qui soutinrent la proposition, Vaillant et Hepner, n'apportèrent pas le moindre argument.

Le blanquiste Vaillant se borna à faire l'éloge de la force et de la dictature, en déclarant que ceux qui ne pensaient pas comme lui étaient des bourgeois ou des intrigants, et qu'une fois la proposition adoptée et intercalée comme article de foi dans la *Bible de l'Internationale* (textuel), tout international devrait être tenu de se conformer au programme politique qui y est tracé, sous peine d'expulsion. – Nous serions curieux de savoir ce que pense la section romande de la Chaux-de-Fonds des opinions de son mandataire Vaillant.

Hepner du *Volksstaat* – un des Juifs de la synagogue de Marx – déclara que les internationaux qui, en Suisse, ne vont pas voter aux élections politiques, sont les alliés du mouchard Schweitzer en Prusse, et que l'abstention du vote conduit directement au bureau de police. Lors de la guerre franco-allemande, les abstentionnistes devinrent en Allemagne les plus ardents patriotes prussiens, et il en est de même partout. Quant à ce qu'on prétend, que le Conseil général veut imposer une doctrine spéciale, c'est faux: il n'a jamais rien imposé aux Allemands, et la doctrine politique exposée dans les brochures du Conseil général s'est trouvée en parfaite

harmonie avec les sentiments des ouvriers allemands, sans qu'il y ait eu besoin de leur faire aucune violence. – Hepner dit bien d'autres choses encore, ne traitant jamais la question de principes, mais racontant une série d'histoires, les unes fausses, les autres servant de prétexte à de venimeuses et calomnieuses interprétations.

Guillaume fut le seul délégué de la minorité à qui il fut permis de parler. C'était un passe-droit, car il y en avait une quinzaine d'inscrits avant lui; mais, comme nous le comprimes plus tard, le plan du Conseil général était de faire exposer, en séance publique, les théories de l'opposition par la bouche de Guillaume, puis, à la fin du Congrès, de frapper, d'expulsions celui qui avait été le porte-voix de la minorité, afin de faire croire au grand public que les principes de la minorité n'avaient eu d'autre défenseur qu'un homme indigne de faire partie de l'Internationale.

La réponse de Guillaume fut très incomplète, parce que, faute d'une entente préalable avec ses collègues de la minorité, il ne put réunir tous les matériaux épars dans les mains des divers délégués qui se proposaient de parler contre la proposition. En outre, il répugnait à la minorité de produire, en séance publique, certaines lettres de membres du Conseil général, qui donnaient à la proposition sa véritable signification. Guillaume se borna donc à un exposé général de la théorie fédéraliste et révolutionnaire, qu'il opposa à la doctrine communiste, exposée dans le célèbre Manifeste du parti communiste publié en 1848 par Marx et Engels; la résolution IX de la Conférence de Londres, dont on propose l'intercalation dans les statuts généraux, n'est, d'après la minorité, qu'un premier pas fait dans le sens de ce programme communiste. Relevant le terme d'*abstentionnistes* appliqué aux internationaux belges, hollandais, jurassiens, espagnols et italiens, Guillaume déclara que ce terme, introduit par Proudhon dans le vocabulaire socialiste, prêtait à l'équivoque, et que ce que la minorité du Congrès voulait,

c'était, non l'indifférentisme politique, mais une politique spéciale, négatrice de la politique bourgeoise, et que nous appellerons la politique du travail. La distinction entre la politique positive de la majorité et la politique négative de la minorité est du reste marquée clairement par la définition du but que l'une et l'autre se propose: la majorité veut *la conquête du pouvoir politique*, la minorité veut *la destruction du pouvoir politique*.

À ce discours, Longuet, jadis proudhonien, mais devenu marxiste par des raisons de famille, fit une réponse absolument vide. C'est en vain que nous en avons cherché les points principaux pour les résumer brièvement; il n'y a rien dans cette harangue diffuse: des mots, beaucoup de mots, et pas une idée dessous. La seule chose qu'on puisse prendre pour un argument au milieu de ces phrases, c'est une plaisanterie qui consistait à dire que l'orateur de la minorité n'avait lu ni Proudhon ni Marx, – plaisanterie, qui rappelle la lettre M. Lafargue, parlant de l'ignorance bénie de la Fédération jurassienne, et qui a eu le même succès.

La séance publique fut ensuite close; puis, en séance privée, par le même procédé que la première lois, la majorité ayant prononcé la clôture de la discussion, la proposition fut votée.

Ce fut en séance privée que l'on désigna le siège du nouveau Conseil général et que l'on procéda à son élection. Les blanquistes (Ranvier, Cournet, Arnaud, Vaillant) voulaient le maintenir à Londres, espérant l'avoir ainsi entre leurs mains; Marx, au contraire, après s'être servi des blanquistes contre la minorité, voulait à tout prix les éloigner du Conseil général, et ce fut de lui et de ses amis que partit la proposition de transférer le Conseil en Amérique; à New-York, pensait-il, le Conseil général, que je placerai sur la fêrûle de mon ami Sorge, obéira toujours à mon influence, et j'aurai en même temps l'air de ne me plus mêler de rien et d'avoir donné un grand exemple d'abnégation personnelle. Mais Marx.,

malgré toute sa finesse, n'avait pas senti une chose: c'est que, tout en roulant les blanquistes et en croyant faire un coup de maître destiné à éterniser sa domination sur le Conseil général, il faisait en même temps les affaires de la minorité, qui raisonna ainsi: «Une fois le Conseil général placé de l'autre côté de l'Atlantique, ce sera pour, nous, en fait, comme s'il n'existait plus, et l'on va nous fournir la plus belle occasion de prouver, d'une façon pratique, qu'on peut se passer de Conseil général.»

Et en réalité, ce furent quelques voix de la minorité, Belges et Hollandais. (les Espagnols et les Jurassiens ayant cessé de voter) qui donnèrent la majorité pour le choix de New-York; et tandis que Marx se félicitait de la victoire qu'il venait de remporter sur les blanquistes, la minorité se félicitait également de la faute énorme qu'elle venait d'aider à faire commettre aux amis de Marx.

Après ce vote du Congrès, en effet, la minorité, trouvant le terrain déblayé par les soins mêmes de Marx, put arriver à l'entente qu'elle avait cherché à établir entre ses membres dès le premier jour du Congrès. Des réunions privées de la minorité avaient eu lieu à diverses reprises au local de la Section de la Haye; tous les membres de l'opposition, y compris les Anglais, y avaient assisté; on y avait échangé des idées et constaté qu'on était d'accord sur le principe d'autonomie: restait à exprimer cet accord dans une déclaration à présenter au congrès. Cette déclaration avait semblé, au premier abord, une œuvre très laborieuse, vu certaines divergences de détail entre les délégués de diverses fédérations; mais, après le vote transportant le Conseil général à New-York, la chose alla de soi-même. Le samedi matin, on était arrivé à une rédaction définitive qui fut présentée aux signatures des délégués de l'opposition. Tous la signèrent, sauf les Anglais qui avaient déjà dû quitter la Haye, mais qui en avaient, dans les réunions précédentes de la minorité, approuvé les principes.

Quant au choix des membres du Conseil général, le Congrès dut voter les yeux fermés, personne parmi les Européens ne connaissant les candidats présentés. Notons seulement un fait: la candidature de Sorge ne fut pas mise en avant, parce qu'elle eût certainement échoué, la personnalité de ce délégué étant antipathique même à une partie de la majorité; mais pour permettre l'entrée ultérieure de Sorge au Conseil, il fut décidé que le nouveau Conseil aurait, non pas la faculté, mais le devoir de s'adjoindre trois membres, dont nous connaissons les noms plus tard.

Les blanquistes, furieux d'avoir été joués par Marx, avaient quitté le Congrès; Ranvier, en abandonnant la présidence où il fut remplacé par Sorge, déclara que l'Internationale était perdue; et la minorité, de plus en plus compacte et résolue, ayant de plus en plus conscience qu'en elle était la véritable représentation de l'Internationale, disait au contraire: l'Internationale est sauvée, elle va reprendre possession d'elle-même; l'autorité du Conseil général, votée en principe par la majorité, a été abolie de fait par le choix de New-York.

Disons encore que dans la même séance, il fut décidé que le prochain Congrès général aurait lieu en Suisse.

[|* * * *|]

Passons rapidement sur divers incidents secondaires, et sur la troisième et dernière séance publique, du samedi, où il n'y eut plus de discussion, mais de simples discours de propagande adressés au public hollandais, – pour arriver à la dernière des questions importantes traitées par le Congrès.

La Commission d'enquête sur l'Alliance, nommée le mercredi, employa plusieurs soirées à examiner des documents qui lui furent remis par Engels, et à entendre divers témoins. Cette commission, composée comme nous l'avons dit, manifesta d'abord l'étrange prétention de se poser en juge d'instruction:

l'interrogatoire des témoins devait être secret, et on devait ensuite procéder à des confrontations et chercher à prendre les témoins en défaut. Une partie de ceux qui furent appelés de la sorte refusèrent de répondre; d'autres, les accusateurs, entretinrent au contraire pendant de longues heures la commission de leurs griefs. Nous ne pouvons pas dire ce qui se passa dans ces séances de la commission; nous ne connaissons pas les dépositions qui y furent faites, nous n'avons pas vu les pièces qui y furent produites; mais il suffira, pour édifier nos lecteurs, de leur faire connaître les opinions de deux des membres de la commission.

Roch Spingard , après avoir assisté à tous ces débats mystérieux, après avoir entendu les révélations de MM. Marx et Engels, déclara à qui voulut l'entendre que l'enquête ne pouvait aboutir à rien, que les accusateurs n'avaient apporté aucun document sérieux, que toute cette affaire était une mystification, et qu'on lui avait fait perdre son temps en le plaçant dans une commission pareille. Du reste, on trouvera plus loin le rapport écrit qu'il a présenté, comme minorité de la Commission.

Un autre membre de la commission, le Français Walter, *appartenant à la majorité du Congrès* (point à noter) fut si dégoûté de tout ce qu'il vit et entendit dans la commission, qu'il écrivit à celle-ci une lettre pour lui annoncer qu'il cesserait de participer à ses travaux et qu'il déclinait toute responsabilité à l'égard des conclusions qu'elle pourrait prendre. Il est, vrai que le samedi soir, le citoyen Walter, ayant changé d'opinion – on verra sous quelles influences – essaya de rétracter sa lettre; mais ce changement subit ne fit que montrer plus clairement la pression exercée, d'un certain côté, sur la pauvre Commission d'enquête.

Autre fait significatif. Le samedi, vers les quatre heures du soir, au local de la section hollandaise, les citoyens Cuno, Lucain et Vichard, qui formaient à eux seuls la commission – Walter s'étant retiré et Spingard faisant minorité contre eux

– déclarèrent à Guillaume que, malgré toute la peine qu'ils s'étaient donnée, ils n'avaient pu aboutir à aucun résultat sérieux, et que les travaux de la commission d'enquête, lorsqu'elle aurait à présenter son rapport le soir même au Congrès, rappelleraient la montagne accouchant d'une souris. Une conversation amicale s'engagea ensuite entre Lucain et Guillaume au sujet de la réorganisation des sections en France, de l'utilité qu'il y aurait à constituer un Conseil fédéral français, etc.; Lucain témoigna à Guillaume la plus grande confiance, lui demanda d'entrer en correspondance avec lui, lui donna son adresse et son véritable nom. Puis ils se séparèrent, et la commission rentra en séance *pour entendre Marx!* Marx n'apporta pas de nouveaux documents, il avait tout fait présenter par Engels: que put-il dire à la commission? nous l'ignorons; toujours est-il que les dispositions des trois citoyens qui venaient de causer avec Guillaume se modifièrent subitement, et que Walter lui-même, abjurant son indépendance, se prépara à désavouer sa lettre de la veille.

Et c'est après cette entrevue avec Marx que la commission, soudain convertie à d'autres sentiments, rédigea ses mémorables conclusions; et ici se place un autre fait caractéristique: les trois juges de la majorité, incapable de rédiger ces quelques phrases en français grammatical, furent obligés de se faire aider par Splingard, qui, tout en protestant contre leurs conclusions, en amenda le style autant que la chose était faisable.

Et c'est à la suite de tout cela que le samedi soir, en séance administrative, quelques instants avant la clôture du Congrès, Lucain, rapporteur de la commission, vint lire le mémorable rapport que voici:

Rapport de la commission d'enquête sur la société l'Alliance.

Le temps ayant manqué à la commission d'enquête pour vous présenter un rapport complet, elle ne peut que vous fournir une appréciation, motivée sur des documents qui lui sont

communiqués et les dépositions qu'elle a reçues.

Après avoir entendu les citoyens Engels, Karl Marx, Wroblewski, Dupont, Sérailler et Swarm pour l'Association,

Et les citoyens Guillaume, Schwitzguébel, Joukowsky, Morago, Marselau, Farga Pellicer, accusés de faire partie de la société secrète l'Alliance;

Les soussignés déclarent:

1. Que l'Alliance secrète fondée avec des statuts complètement opposés à ceux de l'Association internationale des travailleurs, a existé, mais qu'il ne lui est pas suffisamment prouvé qu'elle existe encore;
2. Qu'il est prouvé par un projet de statuts et des lettres signées «Bakounine» que ce citoyen a, tenté et peut-être réussi, de fonder, en Europe, une Société appelée l'Alliance, ayant des statuts complètement différents au point de vue social et au point de vue politique de ceux de l'Association internationale des Travailleurs;
3. Que le citoyen Bakounine. s'est servi de manœuvres frauduleuses tendant à s'appropriier tout ou partie de la fortune d'autrui, ce qui constitue le fait d'escroquerie;

Qu'en outre pour. ne pas devoir remplir ses engagements, lui ou ses agents, ont eu recours à l'intimidation.

Pour ces motifs ,

Les citoyens membres de la commission demandent au Congrès:

1. D'exclure le citoyen Bakounine de l'Association internationale des Travailleurs;
2. D'exclure également les citoyens Guillaume et Schwitzguébel, convaincus qu'ils font encore partie de la Société dite l'Alliance;
3. Que dans l'enquête il. nous a été prouvé. que les

citoyens Malon, Bousquet, – ce dernier secrétaire de commissaire de police à Béziers (France), – et Louis Marchand, ayant demeuré à Bordeaux, tous convaincus d'agissements ayant pour but la désorganisation de la Société internationale des Travailleurs; la commission demande également leur expulsion de la Société.

4. Qu'en ce qui concerne les citoyens Morago, Farga Pellicer, Marselau, Alerini et Joukowsky, , la commission s'en rapportant à leurs déclarations formelles de ne plus faire partie de ladite Société demande que le Congrès les déclare hors de cause.

Pour mettre à couvert leur responsabilité, les membres de la commission demandent que les documents qui leur ont été communiqués. ainsi que les dépositions faites, seraient publiés par eux dans un organe officiel de l'association.

La Haye, le 7 septembre 1872.

Le Président, Ph.-P. Cuno, délégué de Stuttgart et de Dusseldorf.

Le Secrétaire, Lucain, délégué de France.

Quelques courtes observations feront voir à la fois la stupidité et l'infamie de ce document:

On y parle de la Société l'*Alliance*, tantôt comme d'une société secrète, tantôt comme d'une société publique, de sorte que d'un bout à l'autre du rapport règne une confusion complète sur ce point.

On y dit, d'une part, que l'*Alliance secrète a existé, mais qu'il n'est pas suffisamment prouvé qu'elle existe encore*, et plus loin que *Bakounine a tenté, et peut-être réussi, de fonder une Société appelée l'Alliance*, – et d'autre part la commission se dit convaincue que Guillaume et Schwitzguébel font encore partie de la Société dite l'*Alliance*. Est-il

possible de tomber dans une contradiction plus enfantine? Car, ou bien la commission affirme, comme elle le fait plus haut, qu'il ne lui est pas suffisamment prouvé que l'Alliance existe encore, et alors il est absurde de dire qu'elle est convaincue que Guillaume et Schwitzguébel en font encore partie; ou bien, en effet, il est prouvé que Guillaume et Schwitzguébel font encore partie d'une Société dite l'Alliance, et alors la Commission ne sait ce qu'elle dit en prétendant que l'existence même de cette Société ne lui est pas suffisamment prouvée.

La commission affirme que cette Alliance avait des Statuts complètement opposés à ceux de l'Internationale. Or la vérité, que la Commission connaît aussi bien que nous, est que l'Alliance a réellement existé; que Bakounine a non-seulement tenté, mais réussi à la fonder; qu'elle a fonctionné au grand jour, en public, au su de tout le monde; que c'est là un fait connu de tous ceux qui s'occupent du mouvement socialiste; et que le programme de cette Alliance et les statuts de la Section qui a porté ce nom à Genève *ont été approuvés en 1869 par le Conseil général de Londres*, en sorte qu'ils ne pouvaient pas être opposés à ceux de l'Internationale.

Plus loin, la commission formule contre Bakounine une accusation d'escroquerie. Or, à l'appui d'une accusation si grave, il n'a pas été fourni au Congrès le plus petit brin de preuve, et l'accusé n'a pas été ni prévenu ni entendu! Il y a donc là une diffamation pure et simple. Mais il est inutile d'insister là-dessus pour le moment: l'honneur de Bakounine ne peut pas être atteint par de semblables indignités.

Le président de la commission, Cuno, expliqua au Congrès que la commission n'avait, à la vérité, reçu aucune preuve matérielle des faits imputés aux citoyens mis en cause, mais qu'elle avait acquis à leur égard une certitude morale; et que, n'ayant pas d'arguments à présenter au Congrès à l'appui de son opinion, la commission se bornait à lui demander *un vote de confiance!*

Il fut donné lecture ensuite de la déclaration de Roch Splicingard, dont voici les termes:

«Je proteste contre le rapport de la commission d'enquête sur l'Alliance et me réserve de faire valoir mes raisons devant le Congrès. Une seule chose me paraît acquise, au débat, c'est la tentative de M. Bakounine d'organiser une société secrète au sein de l'association.

Quant aux expulsions proposées par la majorité de la commission d'enquête, je déclare ne pouvoir me prononcer comme membre de ladite commission, n'ayant pas reçu de mandat à ce sujet, et me déclarant prêt à combattre cette décision devant le Congrès.

Signé: Roch Splicingard.»

Splicingard développa sa protestation en quelques paroles énergiques, qui firent justice du rapport de la commission et de l'étrange discours de Cuno.

Guillaume, invité à se défendre, refusa de le faire, en disant que ce serait avoir l'air de prendre au sérieux la comédie organisée par la majorité. Il se borna à faire remarquer que c'était le parti fédéraliste tout entier que la majorité cherchait à atteindre par les mesures dirigées contre quelques-uns de ses membres; mais, ajouta-t-il, votre vengeance vient trop tard, nous avons pris les devants, notre pacte de solidarité est fait et signé, et nous allons vous le lire.

Et là-dessus, Dave, délégué de la Haye, donna lecture de la déclaration suivante:

Déclaration de la minorité.

Nous soussignés, membres de la minorité du Congrès de La Haye, partisans de l'autonomie et de la fédération des groupes travailleurs, devant le vote de décisions qui nous semblent

aller à l'encontre des principes admis par les pays que nous représentons, mais désirant éviter toute espèce de scission dans le sein de l'Association internationale des Travailleurs, faisons les déclarations suivantes, que nous soumettons à l'approbation des sections qui nous ont délégués:

1. Nous continuerons avec le Conseil général nos rapports administratifs concernant le paiement des cotisations, la correspondance et la statistique du travail;
2. Les fédérations représentées par nous, établiront entre elles et toutes les branches de l'Internationale régulièrement constituées, des rapports directs et continus;
3. Dans le cas où le Conseil général voudrait s'ingérer dans les affaires intérieures d'une fédération, les fédérations représentées par les soussignés s'engagent solidairement à maintenir leur autonomie tant que ces fédérations n'entreront pas dans une voie directement contraire aux statuts généraux de l'Internationale, approuvés au Congrès de Genève;
4. Nous engageons toutes les fédérations et sections à se préparer, d'ici au prochain Congrès général, au triomphe, dans le sein de l'Internationale, comme base de l'Organisation du travail, des principes de l'autonomie fédérative;
5. Nous répudions hautement tout rapport avec le soi-disant Conseil fédéraliste universel de Londres ou toute autre organisation semblable, étrangère à l'Internationale.

Signé: Alerini, délégué de la fédération d'Espagne; Farga Pellicer, id.; Morago, id.; Marselau, id.; Brismée, délégué belge; Coenen, id.; Fluse, id.; Van den Abeele, id.; Eberhardt, id.; Schwitzguébel, délégué jurassien; Guillaume, id.; Dave, délégué de Hollande; Gerhard, id.; Sauva, délégué d'Amérique.

Les membres de la majorité écoutèrent silencieusement cette lecture inattendue. Aucune observation ne fut faite. Et chacun

ayant hâte d'en finir, le président fit procéder au vote par appel nominal sur les expulsions proposées par la commission.

Un tiers à peu près des délégués avaient quitté le Congrès; il n'en restait plus qu'une quarantaine.

L'expulsion de Bakounine fut prononcée par 27 *oui* contre 7 *non* et 7 abstentions (les abstenants étaient les 4 Espagnols, les 2 Jurassiens et un autre membre de la minorité.)

L'expulsion de Guillaume fut prononcée par 25 *oui* contre 9 *non* et 8 abstentions (les abstenants, étaient les mêmes, plus l'Irlandais Macdonnell).

À l'égard de Schwitzguébel, nous ignorons le chiffre des *oui*. Il y eut 17 *non* et 9 abstentions. Les *non* et les abstentions l'emportant sur les *oui*, l'expulsion ne fut pas prononcée [[Nous avons emprunté ces chiffres à la *Liberté* de Bruxelles, nous ne pouvons donc en garantir la complète exactitude.]].

Schwitzguébel protesta immédiatement; il fit remarquer que son expulsion était proposée exactement pour les mêmes motifs que celle de Guillaume, et qu'il était absurde d'expulser l'un et pas l'autre. La majorité ne répondit rien, et Guillaume déclara de son côté qu'il continuait à se considérer comme membre de l'Internationale.

Un membre de la majorité proposa de laisser tomber la demande d'expulsion formulée contre les citoyens Malon, Bousquet et Marchand; l'exemple que nous venons de faire, ajouta-t-il, suffira. La majorité acquiesça, et l'on passa outre.

Ainsi le citoyen Bousquet, accusé par le rapport de la commission d'être un mouchard, est resté membre de l'Internationale, par la volonté de la majorité, qui n'a pas trouvé qu'il fût nécessaire de l'expulser!

La même commission qui avait eu à s'occuper de l'enquête sur l'Alliance, avait reçu mandat d'entendre les accusations que

les délégués de diverses fédérations apportaient à leur tour contre le Conseil général, pour abus de pouvoirs, violation des statuts, calomnies, etc. Mais la commission déclara que le temps lui avait manqué pour s'occuper de cette seconde partie de sa tâche, en sorte que l'examen des actes du Conseil général, bien autrement important que l'enquête dérisoire sur l'Alliance. ne put avoir lieu.

Après ces belles décisions, le président Sorge prononça la clôture du Congrès.

[|* * * *|]

Le lendemain, dimanche 8 septembre, les délégués quittèrent la Haye pour se rendre à Amsterdam, où ils étaient appelés par la Section de cette ville. La séparation entre la majorité et la minorité se fit sentir à cette occasion d'une manière prononcée. Un meeting, auquel assistèrent environ 150 personnes, fut donné à midi dans un local en dehors de la ville; les orateurs de la majorité y parlèrent seuls; Marx, Becker, Sorge et quelques autres prononcèrent des discours qui furent écoutés avec beaucoup de froideur; la minorité s'abstint. Par contre, l'après-midi, la minorité tint une réunion familière au local des forgerons, et la franche cordialité qui y régna fut un dédommagement de l'écœurant spectacle que la majorité avait présenté huit jours durant aux yeux de l'opposition. Presque toutes les fédérations de l'Internationale étaient représentées dans cette réunion toute intime: Américains, Anglais, Irlandais, Hollandais, Belges, Russes, Français, Italiens, Espagnols, Jurassiens. Le soir, la minorité se rendit à une réunion publique organisée par les typographes en grève; plusieurs centaines de personnes, dont beaucoup de femmes, étaient présentes. Les délégués de l'Internationale furent invités à prendre la parole; et, à titre de protestation contre les ukases de la majorité, ce fut Guillaume, expulsé la veille par ces messieurs, qu'ils chargèrent de parler au nom de l'Internationale. Son discours, traduit en hollandais par Dave, fut accueilli avec beaucoup

d'enthousiasme par les typographes. Dave et Brismée parlèrent ensuite. M. Engels, qui s'était fourvoyé dans cette réunion, voyant les dispositions des ouvriers hollandais, se hâta de s'éclipser.

Enfin, la journée se termina par une réunion de la Section d'Amsterdam. Il y fut donné lecture de la déclaration de la minorité, qui fut approuvée à l'unanimité; et une discussion approfondie des principes de l'Internationale put convaincre les délégués que la section d'Amsterdam, de même que les autres sections de la Hollande, entend marcher comme nous dans la voie de l'autonomie et du fédéralisme.

Le lundi soir, la plupart des délégués de la minorité assistèrent à Bruxelles à une réunion de la fédération bruxelloise. Il ne nous appartient pas d'annoncer les décisions qui y furent prises; il nous suffira de dire que l'esprit qui animait cette assemblée, présidée par le compagnon Victor Arnould, rédacteur de la *Liberté*, a été, pour les délégués des autres fédérations qui y assistaient, un gage certain que les sections belges ne permettront jamais à personne de porter atteinte à leur pleine et entière autonomie.

Les délégués jurassiens quittèrent Bruxelles le mardi, en compagnie des délégués espagnols, qui avaient reçu mandat de passer par la Suisse pour s'entendre avec la fédération jurassienne, et si possible avec la fédération italienne, dont les délégués étaient attendus dans le Jura pour la seconde semaine de septembre.